

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

« L'Ouvrier Diamantaire »

A ses Abonnés
A ses Lecteurs
A ses Amis

Revendications justifiées

L'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français a, au début de décembre demandé aux employeurs, l'application, à partir du 1^{er} janvier prochain, d'une augmentation de 20 % sur les tarifs de base en vigueur.

A l'heure où nous écrivons ces lignes — 20 décembre — aucune réponse ne nous est encore parvenue.

Sans préjuger de ce que sera cette réponse, examinons ensemble les raisons qui, à notre avis, légitiment cette revendication et rendent possible son acceptation.

**

Deux éléments également importants doivent être envisagés : La situation commerciale et le coût de la vie.

**

D'aucuns nous objectent : Le coût de la vie n'a rien à voir avec notre industrie qui dépend uniquement de la situation commerciale.

Erreur profonde :

Ce qui fut vrai autrefois ne l'est plus aujourd'hui.

Ah ! certes nous ne nions pas que ce raisonnement eut une certaine valeur au temps déjà lointain où, privilégié entre tous les autres travailleurs, l'ouvrier diamantaire gagnait des salaires qui lui donnaient une certaine aisance et qui lui valurent parfois (pourquoi ne pas le dire ?) une pointe de jalouse de la part des travailleurs des autres professions.

A ce moment les salaires étaient en rapport avec les nécessités de l'existence et le problème du coût de la vie ne se posait pas.

Mais où sont les neiges d'antan ?

La guerre a passé et entre autres cadeaux du même ordre, elle nous donna la vie chère.

Certaines corporations obtinrent des augmentations qui suivirent d'assez près l'élévation du coût de la vie.

Il n'en fut pas de même chez les diamantaires. Pourquoi ? Peut-être parce que leur situation meilleure leur permit d'attendre plus longtemps. Plus probablement parce que la longue crise de chômage qu'ils subirent ne leur permit pas de produire l'action nécessaire.

Peu importent d'ailleurs les raisons. Nous nous trouvons aujourd'hui devant une situation de fait :

Loin de conserver des salaires plus élevés que ceux payés dans d'autres professions, l'ouvrier diamantaire gagne aujourd'hui moins que la plupart des autres ouvriers.

Et cela en ne considérant que le salaire journalier. Que serait-ce si on faisait entrer en ligne de compte le long et coûteux apprentissage et surtout les terribles crises de chômage qui régulièrement viennent ravager les pauvres économies péniblement amassées pendant les périodes de bonne marche.

Au temps, bien entendu, où les diamantaires faisaient des économies. Car aujourd'hui....

Aujourd'hui, le meilleur travail demandé et la mauvaise qualité des bruts aidant, seul l'ouvrier quelque peu habile peut gagner sa vie.

Aujourd'hui notre métier ne nourrit plus les petites mains — si abondantes pourtant, dans notre partie — et chaque jour augmente le nombre de ceux qui s'en vont ; dans nos ateliers désertés, les vides se font de jour en jour plus larges.

Il fut un temps — pas très lointain — où l'on estimait le nombre des diamantaires du Jura et de l'Ain à 3.000.

Quelques années ont suffi pour en éliminer les deux tiers et aujourd'hui, dans toute la France, le nombre des diamantaires occupés est à peine supérieur à 1.000.

Peu à peu les vieux ouvriers sont éliminés et ne sont pas remplacés par des jeunes qui trouvent ailleurs un emploi plus facile.... et plus lucratif.

Notre industrie se meurt !

Et c'est le moment qu'on choisit pour nous dire : « L'établissement de nos salaires doit se faire en dehors de toute question de vie chère ! »

Nous disons, nous : *Pour retenir les ouvriers diamantaires au métier, pour attirer ceux qui ont été contraints d'aller chercher ailleurs des occupations, quelquefois plus pénibles, il faut leur donner la possibilité de vivre décemment. Il faut leur donner une situation au moins équivalente à celle des ouvriers des autres professions.*

Une question se pose :

Les salaires ont-ils suivi la courbe du coût de la vie ?

Sans hésiter on peut répondre : Non ! Ils sont resté très en arrière.

Il est pourtant un certain nombre de camarades qui, abusés par l'importance de la somme qu'ils mettent en poche chaque mois, ne se rendent pas exactement compte de leur situation réelle — surtout parmi les hommes, car les femmes chargées de faire les provisions ménagères sont généralement mieux au courant des possibilités du budget familial.

Pour ces camarades, il n'est pas inutile d'étayer notre argumentation par quelques précisions.

Tout d'abord, voici quelques passages détachés d'un article publié par *Le Progrès Civique* dans son numéro du 10 novembre dernier :

Un de nos lecteurs, un Jurassien, de cette forte race qui aime les choses précises et que les statistiques officielles, par leur confusion même, rebuent, nous a adressé un document précieux. C'est le carnet des dépenses ménagères que sa femme a tenu depuis un nombre sérieux d'années.

Voilà une investigation personnelle de haute portée. Nous allons y saisir sur le vif le renchérissement dans un chef-lieu, ville de faible population, et qui se trouve près des centres de cultures productives.

Je ne saurais mieux faire que de reproduire tel quel ce document, qui vaut par lui-même.

	Octobre 1913	Octobre 1923
Pain (kilo).....	0 40	1 15
Vin (litre).....	0 40	1 35
Viande (livre).....	1 20	5 50
Œufs (douzaine).....	1 50	8 "
Beurre (livre).....	1 40	7 50
Lait (litre).....	0 15	1 10
Savon (kilo).....	0 70	3 "
Huile (litre).....	1 30	4 25
Petits pois (kilo).....	0 60	1 30
Alcool à brûler (litre).....	0 55	2 20
Pommes de terre (kilo).....	0 125	1 "
Pétrole (litre).....	0 40	1 45
Haricots verts (kilo).....	0 70	6 "
Sucre (kilo).....	0 70	4 "
Poulet	2 75	15 "
Moitié de lapin.....	1 70	6 "
Essence (litre).....	0 55	1 90
Flageolets (kilo).....	0 50	3 50
Bois (4 stères).....	40 "	200 "
Fromage (demi-livre).....	0 35	1 50
Café (livre).....	2 80	5 60
Riz (kilo).....	0 60	2 "
Cervelle de veau	0 70	3 50

Il y a là des articles assez variés pour que l'étude apparaisse suggestive.

Or, si le prix du café et des petits pois a seulement doublé, celui de la viande a quadruplé ou quintuplé ; celui des œufs, quintuplé ou sextuplé ; celui du beurre, quintuplé pour le moins ; celui du lait a plus que sextuplé ; celui des pommes de terre octuplé, comme celui des haricots verts.

On voit que les taux de progression indiqués par les enquêtes officielles sont très souvent dépassés, et cependant il s'agit d'une ville qui ne reçoit pas de très loin ses denrées alimentaires.

Mais là, ne s'arrêtent pas les précieuses données du document que nous utilisons.

En 1913, le carnet de ménage évaluait une certaine catégorie de dépenses pour trois personnes à 1.462 francs ; or, pour deux personnes, les débours étaient de 1.875 francs en 1915 : de 2.153 francs en 1916 ; de 2.518 fr. en 1917 ; de 3.329 fr. en 1918 ; de 4.035 fr. en 1919 ; de 4.564 fr. en 1920 ; de 4.237 fr. en 1921, et soyez assuré qu'en 1923 le taux de 1920 a été au moins atteint.

Donnez-vous donc la peine de faire le total du prix des marchandises données ci-dessus. Vous trouverez 60 fr. 075 pour 1913 et 286 fr. 80 pour 1923.

Si vous cherchez le coefficient vous trouverez 4,77, c'est-à-dire que là où il fallait dépenser 100 francs en 1913, il faut aujourd'hui dépenser 477 francs.

Et depuis la publication de cet article les prix ont encore augmenté dans une forte proportion. Un simple coup d'œil des ménagères sur les prix donnés, suffira à vous en convaincre.

On en trouve d'ailleurs des échos dans tous les journaux. Même ceux de la grande presse ne peuvent plus nier une situation qui devient de plus en plus inquiétante.

Il y a quelques jours on lisait dans *Bonsoir* :

« L'indice général des prix de gros est passé de 472,5 fin août à 489,7 fin septembre ; Les denrées alimentaires accusent une hausse beaucoup plus sensible encore en passant de 442 à 472 pendant la même période ».

Il serait vain de produire d'autres citations. Ces quelques chiffres contrôlables par tout le monde, suffisent à donner une idée de l'ampleur qu'a pris le mouvement de hausse.

Ouvriers diamantaires, comparez si nos salaires ont suivi la même progression !

Nous en sommes loin n'est-ce pas ?

**

La situation commerciale permet-elle d'accorder l'augmentation demandée ?

Ennemis de tout bluff, nous ne nions pas qu'elle n'est pas ce que nous aimeraisons qu'elle fut.

Il ne servirait à rien de nier l'évidence.

Nous savons que l'incertitude actuelle, les fluctuations du change, rendent parfois les affaires quelque peu difficiles et créent aux négociants quelques difficultés.

Mais aucun argument sérieux ne permet d'envisager l'avenir de l'industrie diamantaire sous de sombres couleurs.

Il semble que des gens soient intéressés à lancer et à répandre des bruits et des racontars de nature à jeter le trouble et l'indécision dans l'esprit de nos négociants.

L'article que nous reproduisons d'autre part sous le titre « *Perspectives* » fait justice d'un certain nombre de ces racontars et nous donne plus d'une raison d'espérer.

Certains disent : La fin d'année amène toujours une accalmie dans notre industrie car à ce moment-là, les stocks sont faits.

Mais comme le constate *De Juvelier* : « Il arrivera évidemment ensuite, de toutes parts des ordres d'achats destinés à recompléter les stocks entamés ; ce sera pour notre marché le signal d'une recrudescence du commerce, une plus forte demande en marchandise et des perspectives plus favorables ».

D'ailleurs si nous considérons la situation de place des différents centres diamantaires français et suisses, nous constatons que tous les employeurs recherchent des ouvriers et que beaucoup, pour s'en procurer paient un pourcentage qui va parfois au 13 % au-dessus du tarif syndical.

Est-ce là l'indice d'une mauvaise situation ?

**

D'autre part si les négociants français se heurtent à la concurrence de leurs confrères étrangers, si les autres pays travaillaient meilleur marché que nous, nous comprendrions que cette augmentation est impossible à obtenir.

Mais c'est le contraire qui est vrai.

Voici l'état d'une semaine de salaires payés sur la place d'Anvers à l'ensemble des ouvriers. Ces chiffres sont absolument dignes de foi puisqu'ils sont basés sur la cotisation syndicale payée par chaque ouvrier et que cette cotisation est proportionnelle au salaire.

Semaine du 5 au 11 Novembre

886 ouvriers n'ont pas travaillé la semaine complète, et ont gagné moins de 100 francs.

1.504	ont gagné de	100 à 150 francs.
2.122	—	151 200 —
2.365	—	201 250 —
2.049	—	251 300 —
1.061	—	301 350 —
337	—	351 400 —
69	—	401 450 —
68	ont gagné des salaires plus élevés.	

On peut se rendre compte par ce tableau que, même en tenant compte de la dépréciation du franc belge par rapport au franc français, la moyenne de salaires est beaucoup plus forte en Belgique qu'en France, cela malgré la semaine de 44 heures.

Constatons en passant, qu'au contraire de ce qui se produisait depuis assez longtemps nous voyons depuis quelque temps le franc français se déprécier plus rapidement que le franc belge. Ce dernier que nous avons vu à 82, et qui le mois dernier était à 86, vaut aujourd'hui 87,50.

**

Et maintenant, souhaitons que le bien fondé de nos désiderata soit reconnu par nos employeurs et que satisfaction nous soit donnée.

Et en attendant la réponse qui nous sera faite, que chaque ouvrier se pénètre bien de cette conviction que nous ne demandons rien qui ne puisse être accordé et que nous avons soin de nous maintenir dans des limites raisonnables.

Et que chacun soit prêt à faire le nécessaire pour faire triompher nos justes revendications.

E. PONARD.

**

Cet article était déjà composé lorsque nous est parvenue une lettre du Président de la Chambre Syndicale des Patrons Diamantaires de Saint-Claude, nous demandant une entrevue pour le samedi 22 décembre.

La délégation ouvrière désignée par la dernière assemblée générale du Syndicat de St-Claude se rendra à cette entrevue.

Les diverses sections et syndicats seront mis au courant par circulaire du résultat des pourparlers qui vont s'engager.

PERSPECTIVES

Ces temps derniers, le bruit qu'un lot important de diamants provenant de Russie avait été jeté sur le marché à bas prix, avait causé un certain émoi dans les milieux diamantaires.

Nous croyons utile de mettre sous les yeux du public l'article suivant, paru dans *De Juvelier* l'organe de l'Union Diamantaire de Belgique, qui contient d'intéressantes précisions à ce sujet.

Il ramène ce fait à de plus justes proportions et détruit un certain nombre

d'autres racontars de nature à nuire à l'essor de notre industrie.

En ces temps de pessimisme, lorsque le moindre fait est dénaturé ou grossi, lorsque les bruits les plus faux trouvent créance il était bon que ce son de cloche se fit entendre.

* * * E. P.

Le *Diamanthandelsblad* d'Amsterdam, ayant rencontré un joaillier en gros de la capitale néerlandaise, rentré depuis peu d'une tournée en Extrême-Orient, et très à même d'émettre un avis compétent dans la question des diamants russes, lui a demandé son avis sur la situation actuelle et les perspectives des affaires en diamant. Voici la réponse qu'il en a reçue :

Bien qu'on ne puisse méconnaître le malaise qui s'est fait jour dans les affaires en diamants, pour ainsi dire par le monde entier, je crois bien cependant que nos firmes locales aggravaient la situation en parlant trop, en émettant des suppositions et, ce qui est le plus grave, des suppositions imprudentes. C'est ce qui répand les rumeurs fausses, qui ne provoquent généralement qu'une influence déprimante sur le marché et rendent les affaires difficiles.

Etant devenu, ces dernières semaines, acheteur du Syndicat, je puis affirmer avec certitude que les prix sont très fermes, en sorte que les bruits divers prétendant que le Syndicat en serait aux marchandages, doivent être considérés comme absolument inexacts. Je ne prétendrais point par là que le Syndicat ne fasse point à l'occasion de concession sur une pierre, mais il ne peut être question alors que d'une exception. Le Syndicat a pour règle de demeurer très ferme dans ses prix.

Les multiples rumeurs et suppositions inexactes qui ont couru concernant les marchandises d'origine russe vendues sur les marchés d'Europe, ont également provoqué un pessimisme injustifié. Il convient d'établir d'abord que toute l'affaire est aux mains d'une seule firme, qui a certes assez le sens des affaires, pour ne pas écouter les marchandises en dessous des prix du marché, et tâche même à les vendre à des prix relativement plus élevés que ceux des marchandises brutes négociées par le Syndicat, qu'en l'on pourrait mettre en comparaison. De plus, cette firme n'a pas mis les marchandises au marché de telle façon qu'une panique dut s'ensuivre, mais elle les a vendues à des acheteurs solides, en sorte que le marché ne pouvait presque pas en être influencé. Enfin, on peut affirmer en cette occurrence qu'il n'est pas offert en une fois au marché plus de cette marchandise russe qu'il n'en peut supporter sans préjudice ; ce qui fait qu'en doit écarter comme absolument inexactes et exagérées les histoires fantaisistes et les quantités formidables dont on parle à ce propos.

Parmi la grande quantité de marchandises que possède la Russie, se trouvent nombre d'articles qui n'ont aucun rapport avec nos affaires, et le stock de diamants comprend beaucoup de pierre d'une telle grosseur, que si même on devait les offrir en vente, il n'en pourrait résulter aucune influence quelque peu significative. Si les sommes que représentent toutes ces propriétés russes ne manquent pas d'être assez imposantes, il ressort de l'analyse de ces propriétés qu'aucune inquiétude ni aucun pessimisme ne se justifie quant à leur introduction dans le commerce diaman-

taire. Je voudrais cependant donner à ce propos un conseil à tous les intéressés de notre branche, à savoir : qu'ils ne se montent ni ne s'excitent les uns et les autres par des racontars et des suppositions, dont il sera démontré plus tard qu'elles étaient exagérées et sans fondement. La tendance de notre marché deviendrait déjà beaucoup moins pessimiste, si nos commerçants veulent bien s'en tenir à ce conseil.

Ce penchant au pessimisme se manifeste aussi à l'occasion d'autres événements ayant une répercussion quelconque sur nos affaires. Voyez par exemple les événements du Japon. Bien qu'on prétende de quelques côtés que la disparition momentanée de ce marché pour le commerce du diamant équivaille à la perte d'un débouché important, je dois à la vérité déclarer que la capacité d'achat du marché japonais est très surestimée par les négociants européens. La limite étroite de cette capacité d'achat apparut dès que plusieurs firmes européennes opérèrent en même temps dans ce pays. Il ne saurait donc être question en cette occurrence d'une importante diminution d'affaires.

On peut en dire approximativement autant de la Chine. Ce marché était bon et rémunératrice, tant que l'importation s'y trouvait limitée et qu'une firme seulement y opérait. Mais ainsi que cela arrive encore d'autres firmes envoient à leurs collègues ces transactions profitables, et envoyent également en Extrême-Orient des voyageurs et des marchandises, ce qui eut pour résultat malheureux d'atteindre rapidement la capacité maxima de l'acheteur chinois, et de faire inonder la place de marchandises par les différents voyageurs. Pas plus que le Japon, la Chine n'est guère encore un débouché vraiment important.

La dépression périodique dans les achats du côté américain — incontestablement notre plus grand acheteur — ne peut à mon sens donner aucun motif d'inquiétude, puisque des relations commerciales datant de plusieurs années avec ce pays, nous ont certes appris que ces dépressions sont d'ordre normal. Si l'on considère tout ce que l'Amérique a déjà acheté au cours de la présente année, on ne peut s'étonner de voir une diminution se manifester dans les chiffres d'achat américains. Le montant des achats se rétablira certainement bientôt dans un sens plus favorable. La concurrence déloyale faite à nos affaires par certains fabricants est encore un facteur accessoire, mais il y a tout espoir de voir l'intervention énergique et résolue des autorités douanières américaines mettre rapidement fin à ces pratiques indésirables. D'après des informations de source américaine, les affaires sur la place y sont pour le moment un peu plus calmes, mais on attend une amélioration après les élections qui auront lieu ce mois.

En ce qui regarde enfin la Russie — devenue ces derniers temps fournisseur de diamants — je puis encore dire ici que ce pays espère bientôt pouvoir compter parmi les acheteurs de notre article, et espère se développer alors en un débouché important.

Je répète encore une fois en terminant les avertissements que j'ai déjà donnés maintes fois, qu'il ne faut pas se laisser énervé par des bruits et des avis, qui apparaîtront dans la plupart des cas complètement indignes de confiance et exagérés, et, gardant son sang-froid, que l'on comprenne bien qu'il ne peut y avoir intérêt pour personne à broder le marché, mais que chacun doit contribuer à

consolider autant que possible la position de notre branche. Nous traverserons alors prudemment ces temps difficiles et sortirons de ce malaise avec une situation saine du marché.

(Amsterdam, 8 novembre 1923).

LES ASSURANCES SOCIALES

(SUITE)

En quoi consistent les prestations en nature et en argent

Un versement de 5 % sur son salaire constitue un sacrifice important pour un travailleur. Il doit permettre d'accorder aux assurés des avantages assez notables pour les mettre à l'abri du besoin. Faites-moi connaître ces avantages ?

— Ces avantages sont les suivants :

- 1° Les prestations maladie ;
- 2° Les prestations maternité ;
- 3° Les prestations invalidité ;
- 4° Les allocations d'allaitement ;
- 5° Les secours au décès ;
- 6° Les pensions de vieillesse.

— *Ne prévoit-on rien en cas de chômage ?*

— Non. C'est une lacune du projet. La C. G. T. n'a point manqué de la signaler, et elle réclame une assurance spéciale contre le chômage. Mais, si vous le voulez bien, nous reparlerons de cette question.

« Pour aujourd'hui, contentons-nous de voir les avantages que le projet garantit aux assurés en cas de maladie. Ces avantages sont de deux sortes : les prestations en nature et les prestations en argent.

— *En quoi consistent les prestations en nature ?*

— Aux soins médicaux et aux interventions chirurgicales, à la fourniture des médicaments et appareils, au traitement dans les établissements de cure.

— *Pendant combien de temps l'assuré a-t-il droit à ces prestations ?*

— Pendant toute la durée de la maladie ou de l'accident (à condition que ce ne soit pas un accident de travail), si cette durée n'excède pas cinq ans.

— *N'y a-t-il que l'assuré qui bénéficie de ces prestations en nature ?*

— Non. Lorsque le conjoint de l'assuré n'exerce aucune profession, il a droit, en cas de maladie ou d'invalidité, à ces avantages pendant les six mois qui suivent le début de l'affection ou de l'accident.

« D'autre part, les enfants de moins de 16 ans, et non salariés, qu'ils soient légitimes, reconnus ou recueillis, bénéficient également six mois de ces prestations, s'ils sont à la charge de l'assuré.

« La femme assurée, ou la femme non salariée d'un assuré, aura droit en cas de grossesse, aux soins du médecin, du chirurgien, de la sage-femme, et aux médicaments, pendant le cours de la grossesse et pendant les six mois qui suivent l'accouchement.

« Faculté est laissée à l'assuré de choisir, dans des conditions déterminées sur lesquelles nous reviendrons, son médecin, son chirurgien, sa sage-femme ou son pharmacien.

— *En quoi consistent les prestations en argent ?*

— Ce sont des allocations auxquelles l'assuré peut prétendre, soit en cas d'incapacité complète de travail, soit si un repos absolu lui est ordonné par le médecin.

« Pendant les six mois qui suivent le début de l'affection et à partir du quatrième jour, l'assuré malade a droit à une allocation journalière. Après les six mois, et pendant cinq ans si l'affection se prolonge, l'indemnité journalière est remplacée par une allocation mensuelle.

— Quel est le montant de ces allocations ?

— Il est variable suivant le salaire des assurés. Mais, ceci nous amène à parler de la répartition des assurés en différentes classes.

Les prestations maladie

Nous avons vu que les assurés, obligatoires ou facultatifs, avaient droit pour eux et pour leur famille aux soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques. Vous m'avez dit qu'ils avaient droit pour eux seuls à des allocations en argent, en cas de maladie. A combien s'élèvent ces allocations ?

— Sachez d'abord que l'on a réparti les assurés en six catégories suivant l'importance de leur salaire.

La première classe comprend les assurés dont le salaire annuel est inférieur à 1.200 fr. La deuxième classe comprend ceux dont le salaire est égal ou supérieur à 1.200 fr. et inférieur à 2.400 fr. La troisième classe va de 2.400 fr. à 4.000 fr. La quatrième va de 4.000 fr. à 6.000. La cinquième va de 6.000 à 8.000, et la sixième classe va de 8.000 fr. à 10.000 francs.

Les allocations journalières ou mensuelles sont différentes pour chaque classe d'assurés.

— Quelles sont ces allocations journalières ?

— A partir du quatrième jour de maladie, l'assuré a droit pendant six mois, si le médecin lui a ordonné le repos, aux allocations journalières que voici :

Première classe : 1 fr. 75 ; deuxième classe : 3 fr. ; troisième classe : 5 fr. ; quatrième classe : 7 fr. 50 ; cinquième classe : 10 fr. ; sixième classe : 12 francs.

— Si l'assuré a des enfants, recevra-t-il la même allocation ?

L'allocation journalière est majorée de 50 centimes par jour et par enfant non salarié de moins de 16 ans (légitime, reconnu ou recueilli) à sa charge.

— L'assuré recevra-t-il son allocation pour les sept jours de la semaine ?

— Non. L'allocation est payée pour les jours ouvrables seulement.

— Pourquoi cela ?

— Je serais bien embarrassé de vous le dire. C'est encore une des découvertes de la commission parlementaire. La C.G.T. estime que l'assuré, qui connaît la maladie le dimanche comme les autres jours, a droit de toucher aussi son allocation ce jour-là. Elle demande le rétablissement sur ce point de la disposition contenue au projet primitif.

— La commission parlementaire n'a-t-elle pas modifié également le taux de ces allocations journalières ?

— Oui. Ces chiffres sont en augmentation de 25 centimes par jour pour les assurés de la première classe qui représentent seulement 6 % de l'ensemble des assurés.

— Cela me paraît bien.

— Je suis de votre avis. La C.G.T. n'avait d'ailleurs pas manqué de réclamer une augmentation pour cette classe à faibles salaires.

Les autres modifications sont moins bien. La commission a laissé la deuxième classe sans changement. Je vous ai donné ses chiffres pour les autres classes. Les diminutions qu'ils représentent sont de : 0 fr. 25 pour la troisième classe ; 0 fr. 75 pour la quatrième classe ; 1 fr. 50 pour la cinquième classe et 3 fr. pour la sixième classe.

— Pourquoi ces réductions ?

— Ce sont les patrons qui les ont réclamées et la commission n'a pas voulu leur déplaire. Il paraît qu'avec les allocations primitives, vous aimerez mieux être malade que de travailler. Vous jugez ce que vaut l'argument.

— Et si l'assuré est malade plus de six mois, que touchera-t-il ?

— Il touchera pendant cinq ans des allocations mensuelles qui sont : pour la première classe : 45 fr. ; pour la deuxième classe : 75 fr. ; pour la troisième classe : 110 fr. ; pour la quatrième classe : 140 fr. ; pour la cinquième classe : 195 fr. ; pour la sixième classe : 250 francs.

Ces allocations sont majorées de 10 fr. par mois et par enfant de moins de 16 ans.

Quelques exemples

Je vois maintenant les avantages qui me seront garantis par la loi sur les Assurances Sociales, en cas de maladie. Cependant, pour plus de clarté, voulez-vous que nous prenions quelques exemples ?

Dans un grand hôtel de Paris, une lingère non mariée gagne 180 francs par mois. Quelle sera sa situation en cas de maladie et combien versera-t-elle à l'Assurance ?

— Avec son salaire annuel de 2.160 francs, elle sera de la deuxième classe, et elle devra verser 108 francs par an. Malade, en plus du médecin et des médicaments, elle touchera pendant six mois de maladie, 3 francs par jour ouvrable, soit au total, environ 930 fr., presque l'équivalent de 9 années de ses cotisations.

Si la maladie se prolonge cinq ans encore, elle touchera pendant ce temps 75 francs par mois, soit pour les cinq ans 4.000 francs. Au total, elle aura touché 4.930 francs, presque l'équivalent de 44 années de ses versements.

— Encore un exemple. Voici un ouvrier tanneur d'Annonay qui gagne 1 fr. 75 de l'heure. Cela représente un peu moins de 3.000 francs par an. Il a une femme qui reste à la maison et deux petits enfants. Quelle sera sa situation ?

— Avec 3.000 francs de salaire annuel, il sera de la troisième classe. Sa cotisation sera de 12 fr. 50 par mois et le patron versera une cotisation égale à 150 francs par an.

« En cas de maladie, lui et sa famille auront droit aux soins médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques. Pendant la grossesse, et six mois après l'accouchement, sa femme aura bénéficié des mêmes soins.

« Si cet ouvrier est personnellement malade, il touchera pendant six mois, avec la majoration pour charges de famille, 5 francs par jour ouvrable, et pendant les cinq ans qui suivent, si la maladie se prolonge, 130 fr. par mois. Ainsi, pour ses cinq ans de maladie, il aura touché environ 8.525 fr. d'allocations, c'est-à-dire, l'équivalent de 57 années de ses versements.

— Mais, pendant cette maladie, sera-t-il tenu à continuer le versement de ses cotisations ?

— Non, la caisse les versera à son compte, et, ainsi, il aura conservé tous ses droits et n'aura rien perdu pour la constitution de sa retraite.

— Tout cela me paraît présenter des avantages appréciables. N'y a-t-il pas d'autres avantages ?

— Oui, il y a les allocations en cas d'invalidité, celles pour l'allaitement, celles versées à la famille en cas de décès, et enfin, la pension de retraite. Nous en reparlerons.

(A suivre).

Georges BUISSON.

CONTRE UN ABUS

Il nous vient aux oreilles que des ouvriers peu scrupuleux se livreraient au trafic du boort.

Après s'être procuré, conformément aux clauses du tarif syndical, du boort au prix de 40 francs le carat auprès de leur patron, ils revendraient ce boort avec un certain bénéfice à des lapidaires qui ne peuvent l'acheter qu'au cours.

Bien que nous n'ayons pas eu, jusqu'à présent, confirmation de ces faits, nous n'attendrons pas davantage pour éléver une énergie protestation.

Dans ce journal, où constamment nous invitons les ouvriers à faire respecter leurs droits, nous avons le devoir de dire : C'est une malhonnêteté.

Et, je vous le demande, comment pourrions-nous à l'avenir dénoncer les abus qui pourraient se produire du côté patronal, si nous laissons de telles pratiques s'implanter chez les ouvriers ?

Ceux qui usent de tels procédés ont-ils réfléchi, en outre, que l'augmentation de frais qu'ils font ainsi supporter aux patrons, est un nouvel obstacle qu'ils mettent à l'augmentation de nos salaires ?

Nous ne croyons pas que ce trafic soit possible sur une grande échelle : le patron s'en apercevrait inévitablement et aurait tout fait d'y mettre ordre.

Cependant, c'est déjà trop s'il a pu se produire. Nous nous adressons à la conscience de tous les ouvriers et nous espérons que cela sera suffisant.

Cependant, si malgré cet appel, il se trouvait quelques individus malhonnêtes pour continuer ce trafic, c'est à ceux qui en seraient les témoins, d'intervenir pour faire cesser des procédés de nature à nuire au bon renom de la corporation

E. P.

La Conférence de Zurich

La conférence internationale, qui devait se réunir en décembre à Zurich, pour envisager la possibilité d'unifier les tarifs dans les divers pays, a été de nouveau ajournée en raison de l'état de santé toujours précaire du Secrétaire de l'Alliance, notre camarade Van Berckelaer.

Nous profitons de l'occasion pour présenter à Van Berckelaer, au sortir d'une longue maladie, nos vœux sincères de prompt et complet rétablissement.

Pour le "Rayon de Soleil"

Sommes reçues au cours du mois

(Dans cette liste ne figurent pas les cotisations)

Ventes de débris de tiges :	
Coopérative Le Diamant.....	273 15
Pourcentage sur cotisations :	
Marius Saintoyant, St-Claude....	1 80
Georges Chappeland, Vaux-les-Saint-Claude	8 70
Lalu Léger, à Plénisette.....	1 50
Narcisse Saveret, St-Claude....	3 60
Maxime Rigoulet, Clairvaux....	1 50
Total.....	290 25
Listes précédentes.....	3.393 30
Total à ce jour.....	<u><u>3.683 55</u></u>

Merci à tous ces généreux donateurs.

**

Le premier envoi de poudre noire a été effectué il y a quelques semaines et notre ami Van Zutphen nous écrit qu'il va faire procéder à l'épuration. En attendant les résultats qui ne seront connus que dans quelques mois — la besogne d'épuration étant assez longue — nous engageons tous les camarades à persévérer et à recueillir soigneusement cette poudre.

Comment l'Europe désarme

Dans un article qu'il adresse au *Daily News*, le général Maurice cite des chiffres qui en disent long sur l'état de « paix », où nous a laissés la guerre.

« En 1913, dix-sept nations européennes maintenaient des armées permanentes. Sans compter la réserve ni la territoriale, il y avait 3.747.179 hommes sous les armes.

« En 1921, trois ans après l'armistice, il y avait un million d'hommes de plus en service actif.

« En 1922, le chiffre s'élevait à 4.244.111.

« En 1923, on compte encore 3.632.290 soldats en Europe. »

Et il ne faut pas perdre de vue que l'armée allemande ne compte plus que 100.000 hommes et que l'armée autrichienne a pratiquement disparu. Alors? où sont les augmentations d'effectifs. Et l'on s'étonne que le crédit de l'Europe soit anéanti et que l'Amérique nous considère comme un tas de tribus guerrières poursuivant avec un acharnement insensé leur extermination mutuelle !

AUX TRÉSORIERS

A l'approche de la fin d'année, nous invitons tous les centres à se mettre à jour de leurs cotisations à l'Union Nationale et à l'Alliance.

Nous insistons tout particulièrement auprès de Taninges et de Felletin nous n'avons rien reçu ce mois.

Utilisez pour cela le moyen le plus économique et adressez les fonds par chèque postal à :

E. PONARD, St-Claude, 8147 DIJON.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — Sur la place la situation est assez bonne. Tout le monde est occupé normalement.

La Coopérative *Adamas* a repris les veillées. Rien de particulier à signaler.

— Le Syndicat a voté 20 francs en faveur de la Bourse du Travail de Saint-Malo.

— Dans les différentes sections aucun fait saillant d'être relaté.

— A signaler le beau geste d'un camarade débruteur, qui spontanément nous a apporté une certaine quantité de poudre de débruteurs qui sera épurée au profit du *Rayon de Soleil*.

Lyon. — La situation demeure bonne sur la place où tout le monde travaille normalement.

Gex. — Bonne situation. Tous les ouvriers sont occupés.

Divonne. — La situation demeure bonne dans notre petit centre. Rien de particulier au point de vue syndical.

Nemours. — La situation est assez bonne sur la place.

Le secrétaire ayant quitté Nemours, une prochaine assemblée pourvoira à son remplacement.

La récupération de la poudre noire se poursuit.

La maison Driat, se rangeant aux côtés de la plupart des autres patrons nous a annoncé qu'elle consentait à abandonner les débris de tiges au bénéfice du *Rayon de Soleil*. Nous l'en remercions sincèrement.

Paris. — La situation reste toujours bonne.

Dans une maison où les salaires étaient insuffisants une intervention syndicale a eu lieu et après discussion le patron a procédé à un nouveau barème de salaires, lequel a été accepté par le personnel et l'organisation ; la moyenne des salaires de cette maison a haussé d'environ 30 francs par semaine.

— Dans une autre maison, après nouvel accord, le système des garanties accordées aux ouvriers aux pièces pour les mauvais bruts a été amélioré.

— La vie devient de plus en plus chère à Paris, malgré les paroles du Ministre des Finances insinuant que les prix sont inférieurs à ceux de 1920, les ménagères ont tous les jours la preuve du contraire et notre syndicat ainsi que ceux des autres corporations doivent se montrer très vigilants afin que les travailleurs puissent manger à leur faim en travaillant.

— La récolte des bouts de stèles et des capsules en étain se poursuit dans de bonnes conditions pour le *Rayon de Soleil*.

Tout n'est pas encore au point pour la récolte de la poudre noire, mais en janvier une Commission spéciale du *Rayon de Soleil* sera nommée et nous attendons d'elle un résultat très satisfaisant.

G. B.
De Taninges et de Felletin nous n'avons rien reçu ce mois.

ANGLETERRE

En raison du petit nombre d'ouvriers restant au métier, le *Diamond Worker*, journal des ouvriers diamantaires anglais, a cessé de paraître depuis Novembre, conformément à

la décision prise à la dernière réunion du Bureau de l'Alliance.

Espérons que dans un proche avenir la situation sera de nouveau redevenue assez bonne pour permettre à nos camarades anglais de reprendre la publication de leur organe.

BELGIQUE & HOLLANDE

En Belgique la situation demeure bonne. Il n'y a pas de chômage.

Ainsi qu'on pourra s'en rendre compte en consultant les statistiques publiées d'autre part, la Hollande compte toujours un certain contingent de chômeurs. Leur nombre qui était en décroissance assez rapide ces derniers mois, paraît se stabiliser et s'est même quelque peu accru au cours des dernières semaines.

Espérons que les prochains mois réduiront considérablement ce nombre.

SUISSE

Bièvre. — Depuis plusieurs mois déjà nous n'avons plus envoyé de communication concernant la situation à Bièvre, du fait qu'elle restait stable, c'est-à-dire bonne, et que rien de saillant ne s'y passait. Aujourd'hui, il en est encore de même, les quatre maisons de la place occupent toujours en plein les soixante diamantaires qui se trouvent à Bièvre. La preuve que le travail est abondant, c'est que certaine maison cherche des ouvriers par la voix des journaux. Le tarif est respecté, mais n'a subi aucune nouvelle augmentation depuis celle de 12 % sur les chatons en juin dernier. Le boort se vend au cours du jour. Du fait que le tarif de base était, avant la crise, majoré de 65 %, qu'il ne l'est aujourd'hui que de 12 % et que le coût de la vie tend de nouveau à augmenter, ainsi que le démontre les publications de l'Office Fédéral du Travail, une nouvelle augmentation serait pleinement justifiée. Seulement, si les diamantaires, tant à Genève qu'à Bièvre, ne savent pas profiter de la bonne situation, il est bien entendu que ce ne sont pas les patrons qui leur feront volontairement cadeau d'une nouvelle augmentation de tarif.

Genève. — Situation toujours la même aussi. Le travail est abondant à la Coopérative et probablement aussi chez les patrons, bien qu'ici nous ne soyons pas exactement renseigné, les ouvriers et ouvrières travaillant en dehors de la Coopérative se plaisant toujours dans un parfait mutisme. A leur détriment bien entendu.

Ch. H.

STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 29 Oct. au 4 Nov. ...	10.979	160
Du 5 au 11 Novembre ..	11.010	175
Du 12 au 18 — ..	11.026	180
Du 19 au 25 — ..	11.051	170

AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 12 au 18 Novembre ..	4.758	790
Du 19 au 25 — ..	4.770	822
Du 26 Nov. au 2 Déc. ...	4.731	816
Du 3 au 9 Décembre .	4.603	820

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

De Beers qui le 1^{er} décembre était à 981 se retrouve au même cours le 26, après diverses alternatives de hausse et de baisse. A 963 le 10 — cours le plus faible du mois — elle passe, le 11 à 994 et le 12 à 1.005, cours le plus haut, dans l'espoir que le Conseil déclarera un dividende aux actions ordinaires avant la fin du mois.

Cet espoir ayant été déçu, elle ne put se maintenir à ce cours et dès le 13 elle revint à 986.

On croit d'ailleurs que la déclaration de ce dividende n'est qu'ajournée et on donne pour certain qu'avant la fin du prochain trimestre la compagnie se décidera à distribuer à ses actionnaires une partie des bénéfices réalisés pendant les deux années précédentes.

Jagersfontein, à 249 le 1^{er} est à 248 le 26, sans avoir connu de grandes variations de cours durant cette période.

Il est à remarquer que, contrairement à l'habitude, la hausse des changes a été à peu près sans influence sur le cours de ces valeurs, comme du reste sur bon nombre d'autres.

Il est difficile d'en donner les raisons. Peut-être la Bourse escompte-t-elle que la hausse des devises étrangères — ou plutôt la baisse de notre franc — ne sera que passagère ?

Tous pronostics en cette matière seraient vains.

Quant à nous, nous n'apercevons pas par quel miracle notre franc pourrait s'améliorer spontanément d'une façon sensible.

Quoiqu'il en soit, jamais le franc français n'a été aussi bas : la livre qui le 1^{er} décembre était à 80,50 est à 86,73 le 26, et le florin à 756,75. Quand au franc belge il paraît se désolidariser du franc français et le 26 il est à 89,20 contre 86 au 1^{er} décembre.

La fin d'année a, comme il était à prévoir, amenée une certaine accalmie sur les différents marchés. Il ne s'ensuit pas toutefois qu'il ne se fait pas du tout d'affaires. Le chiffre des transactions reste assez élevé.

La demande persiste pour les grosses pierres et les huit faces. Pour ce dernier article les qualités ordinaires semblent jouir d'une faveur plus grande que les belles qualités.

Le mélange est calme et les « industries » sont moins demandées.

Le marché du brut est ferme.

E.P.

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 14 Décembre 1923, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 14 Déc.)
Boort	le carat	10 15 72,90
Débris de cliveurs.	—	8 12 58,32
Eclats.....	—	4 06 29,16
Poudre pure.....	—	4 06 29,16

Le 14 Déc., 100 florins valaient 718 fr. 25

BRUITS & NOUVELLES

De Beers. — L'assemblée s'est tenue le 30 novembre, à Kimberley. Le président, M. Ross Frames, a déclaré que l'augmentation de capital avait amené d'importants changements dont le bilan porte la trace.

Le fonds de réserve générale a été porté de 173.831 à 448.912 livres, à la suite de l'épuisement des stocks de terre bleue, conséquence des lavages opérés pendant l'année. La Compagnie s'est efforcée de constituer une réserve liquide importante, méthode qui, dans le passé, a toujours rendu de grands services : bien qu'elle ne soit pas encore parvenue dans ce sens à un résultat aussi complet qu'elle le désirerait, le chiffre qui précède montre que des perspectives meilleures s'offrent maintenant à l'industrie du diamant en général et à la *De Beers* en particulier.

Le président a ensuite parlé de la politique de contrôle poursuivie par les quatre producteurs principaux ; il a souligné les conséquences nouvelles pour eux de la concurrence illimitée des mines indépendantes situées pour la plupart hors de l'Empire ; aucun d'entre eux n'a pu travailler à pleine capacité et tous ont dû se borner à faire face aux demandes que les producteurs indépendants ne pouvaient satisfaire.

Pendant l'année, les opérations de lavage ont repris dans une proportion réduite ; toutefois, les mines de Bultfontein, de Wesselton et de Dutoitspan ont été mises en état de reprendre les opérations à tout moment. Après avoir jugé la situation actuelle et essayé de déterminer les conditions qui prévaudraient dans l'avenir, le conseil a fait ressortir que la Compagnie devait ménager toutes ses ressources, pratiquer des économies lorsqu'elles sont possibles et ainsi assurer l'avenir de la Compagnie conformément aux conseils de la prudence. Le rapport et les comptes ont été adoptés.

Exportations de Diamants. — On apprend de Johannesburg que les exportations de diamants en octobre, se sont élevées à 91.435 carats d'une valeur de 429.671 livres.

L'industrie du diamant dans l'Afrique du Sud. — Sir David Harris a fait ressortir les nombreux inconvénients qui résulteraient de l'établissement d'une taillerie de diamants en Afrique du Sud. Financièrement, une telle entreprise ne trouverait pas les crédits nécessaires auprès des banquiers.

Les diamants du Kasaï (Congo Belge). — D'après le correspondant colonial de l'*Echo de la Bourse*, les diverses Sociétés qui exploitent les gisements diamantifères du Kasaï produiront vraisemblablement pour 1923 un peu au-delà du demi-million de carats, dont la moitié proviendra des gisements de la Forminière.

(*L'Information*).

Le tunnel sous la Manche et le diamant industriel. — De plus en plus, la question de creuser le tunnel sous la Manche est à l'ordre du jour. Deux Sociétés — une française et une anglaise — s'occupent de la question au point de vue technique et se proposent de creuser le tunnel, l'une en partant des environs de Calais, l'autre en partant des environs de Douvres. La société française, qui a fait tous les forages préliminaires, étudie en ce moment les perforeuses

les plus aptes à faire rapidement ce travail. On a fait des essais de perforeuses au diamant et c'est ce genre de machine qui sera employé. D'après un ingénieur, il serait employé environ 40 machines à perforez de chaque côté et l'on évalue à 1.000 les pointes diamantées nécessaires pour chaque machine, soit 80.000 pointes pour la totalité des travaux. Chaque pointe est composée de 56 à 60 petits diamants. Voilà qui va faire marcher le diamant industriel.

L'outillage pour diamantaires.

Une importante affaire parisienne d'outillage, petit outillage et outillage de précision, aurait l'intention de consacrer un de ses ateliers à l'outillage pour diamantaires.

(*L'Industrie Diamantaire*).

Des Tailleries de Diamant en Afrique du Sud

Les journaux reproduisent l'information suivante :

« Le correspondant du *Times* à Johannesburg, publie dans le supplément économique de ce journal un intéressant article sur les possibilités industrielles de l'Union Sud-Africaine. Il écrit notamment :

Des démarches décisives ont eu lieu en ces derniers temps en vue de l'établissement à Kimberley d'une taillerie de diamants. Des capitalistes européens s'occupent de cette affaire et sont à peu près certains des concessions qui jusqu'à présent ont été refusées. Et on ajoute qu'il est très probable que le gouvernement lui-même intervient. Cette taillerie commencera vraisemblablement avec une trentaine de diamantaires au moins, et, d'ici trois ans, on croit que ce nombre passera à trois cents.

Il est intéressant de rappeler à cet égard que la production diamantaire de l'Union Sud-Africaine a atteint pour le premier semestre de 1923 une valeur de plus de 200 millions de francs, c'est-à-dire plus du double des chiffres afférents à toute l'année dernière ».

Cette nouvelle doit-elle inquiéter les diamantaires du Vieux-Continent ?

Nous ne le croyons pas, partageant entièrement l'opinion de tous les diamantaires anversois qui estiment qu'une taillerie de diamants n'est pas viable dans les pays du Cap. A notre avis, le danger de voir surgir des concurrents près de la source même du diamant est encore bien moindre que celui de voir des tailleries s'établir en Angleterre près du Syndicat du brut. Non seulement les mêmes difficultés se présentent au Cap qu'à Brighthon, mais d'autres causes, bien plus sérieuses encore rendent l'exploitation de tailleries quasi impossibles dans ces pays éloignés.

D'ailleurs, ce n'est pas la première fois qu'on tente d'établir des tailleries là-bas, et même le gouvernement a fortement appuyé ces tentatives, sans qu'on soit jamais arrivé au moindre résultat. Ah oui, il existe tout de même des tailleries en Afrique du Sud, mais voyons-en l'importance : Il y en a quatre en tout, dont deux à Prétoria et deux à Johannesburg. La plus importante de ces tailleries se trouve à Prétoria. Elle occupe en tout et pour tout six ouvriers ! L'autre taillerie dans cette ville occupe un personnel composé de trois hommes alors que les tailleries de Joha-

nesbourg occupent respectivement quatre et deux hommes ! Voilà le résultat de longues années d'efforts appuyés par de grandes influences officielles et privées. Avouons que c'est peu.

On veut faire une nouvelle tentative pour arriver à une exploitation sérieuse. Attendons-nous à voir cet essai échouer comme tous les autres. Car nous avons la conviction que malgré tout, ces entreprises sont vouées à un échec certain.

En parlant, dans un article précédent, de la taillerie de Brighton, nous avons démontré qu'on ne transfère pas ainsi, au gré de quelques financiers, une industrie qui depuis qu'elle existe, s'est enracinée dans deux centres. L'exemple de sir Bernard Oppenheimer est là. Ce magnat qui dans l'industrie diamantaire semblait tout puissant, a payé de sa fortune et de sa vie son audacieuse tentative. Encore, si à Brighton, il pouvait y avoir quelque chance de succès, ce n'est pas le cas en Afrique du Sud. Il y a là des facteurs économiques qui mènent inévitablement à la pierre d'achoppement. Les salaires et les prix des matières premières au Cap sont tellement élevés que jamais il ne sera possible de faire la concurrence aux fabricants d'Anvers ou d'Amsterdam, ni même de New-York.

Certes, on pourrait palier à ce désavantage par des lois protectionnistes, on n'aurait qu'à suivre pour cela l'exemple des Etats-Unis d'Amérique. Mais ce qui est possible pour la grande république étoilée, ne l'est pas toujours pour les autres pays. L'Amérique a pu installer chez elle des tailleries de diamants, en frappant d'un droit d'entrée très élevé le diamant taillé, droit dont le brut reste exonéré. Mais une telle mesure ne peut avoir des effets que dans un pays où, comme aux Etats-Unis, le diamant taillé trouve un très grand débit. La population des pays du Cap n'est de loin pas suffisante pour entrer en ligne de compte comme client sur le marché du diamant taillé.

D'ailleurs la loi n'a atteint que partiellement son but. En frappant le diamant taillé d'une taxe, atteignant vingt pour cent de sa valeur, il se fait qu'il y a avantage à tailler certaines sortes de diamant dans le pays même. Ce sont les grosses pierres de bonne qualité. Mais dès qu'il s'agit de tailler des pierres plus petites ou d'un travail plus difficile, les Américains ne peuvent plus soutenir la concurrence vis-à-vis des Belges ou des Hollandais, et cela malgré la taxe de vingt pour cent que doivent payer toutes les pierres taillées importées d'Europe. Le coût élevé de la vie ne permet pas aux ouvriers américains de produire ces petites pierres dont la taille assure en Belgique un joli bénéfice aux patrons comme aux ouvriers.

Ainsi, une taxe sur l'importation du taillé au Cap, n'aurait aucune influence. Reste une taxe sur l'exportation du brut ou bien encore une faveur accordée aux fabricants de là-bas, consistant en une ristourne sur le prix du brut à tailler dans le pays.

Mais en frappant d'une taxe l'exportation du diamant brut du Cap, on favoriserait étrangement les mines du Congo, qui, si elles sont loin d'atteindre l'importance des mines du Cap, entrent néanmoins sérieusement en ligne de compte. Et sans aucun doute, la Forminière intensifierait davantage son exploitation pour bénéficier autant que possible de cette bonne aubaine.

Quant à la supposition de fournir le brut à meilleur compte aux fabricants du Cap qu'à

ceux du Continent, il ne faudra pas y compter. En effet, ce serait les mines qui payeraient la différence ce dont elles se soucieraient fort peu. Les propriétaires des mines sont des financiers qui n'ont qu'un but : Vendre leurs produits à un prix aussi élevé que possible. Or, il leur est parfaitement indifférent que le brut soit taillé au Cap ou en Europe.

Et puis, quel contrôle un tel régime de faveur n'exigerait-il pas ? Il est hors de doute que pas mal de fabricants de là-bas tenteraient de revendre, avec un beau bénéfice, une bonne partie de leur brut à des fabricants européens ou américains, plutôt que de risquer d'y perdre en le taillant là-bas. On aurait beau faire, ces ventes clandestines seraient inévitables. Ainsi que se le demande le sénateur Louis Van Berckelaer, combien de diamant les Hollandais n'auraient-ils pas soustrait au contrôle du N.O.T. pendant la guerre pour le revendre ici malgré la surveillance des Anglais ? Et combien de diamants taillés n'introduit-on pas clandestinement aux Etats-Unis malgré les plus fins limiers de la douane américaine ? On serait étonné d'en connaître le montant.

Non, le problème d'introduire sérieusement l'industrie du diamant au Cap n'est pas aussi simple que d'aucuns veulent se le figurer et malgré tout ce qu'on pourra faire, nous ne croyons pas qu'on y réussira de sitôt, même, si les lapidaires anversois ou hollandais veulent, moyennant de très gros salaires, aller apprendre le métier là-bas aux candidats lapidaires sud-africains. Car ça c'est encore une autre question.

G. L.

NOTRE MORALE

Sous le ciel gris, les pieds dans la boue, l'ouvrier maussade se hâte.

C'est à lui qu'on a donné l'ordre de desserrer la plaque de cuivre fixée sur le monument aux morts de Gy-l'Evêque — la plaque « séditieuse » — qui disait : « Guerre à la Guerre ! »

Silencieux, les habitants regardent. Ceux qui ont combattu se souviennent et songent.

Ils songent à ces veilles d'assaut, plus dures que l'assaut lui-même, au fracas des bombardements, à l'apre monotonie des tranchées, à l'ambulance, à l'hôpital...

Oui, tout cela était dur et parfois brisait le courage. Mais, aux heures de défaillance, une pensée, toujours la même, relevait les têtes, réchauffait les cœurs : on se battait contre la guerre !

Guerre à la guerre ! Cri magique ! On songeait aux enfants demeurés au logis et qui, grâce à leurs ainés, ne connaissaient pas ces journées d'horreur. Et puis la pensée allait s'élargissant : on songeait à l'humanité même, on la voyait affranchie du mal hideux et stupide qui, depuis des siècles, va la rongeant.

Guerre à la guerre ! C'est sous ce signe qu'on a lutté, qu'on a vaincu...

L'ouvrier a fini sa tâche. Il tient la plaque desserrée entre ses mains. Une fois encore il la regarde. Puis il la place avec soin dans un sac.

On lui en a donné l'ordre : il ne faut rien laisser se perdre.

Ce n'est qu'un peu de cuivre, mais enfin c'est du cuivre : il faut du cuivre pour faire des obus.

(*Le Quotidien*)

Albert BAYET.

LA SITUATION IL Y A SIX MOIS

SECRÉTARIAT DE L'A. U. D.

Avenue Plantin-Moretus, 66-68, ANVERS

RAPPORT

du 1^{er} Avril au 30 Juin 1923

Situation du Commerce et de l'Industrie

Hollande. — Médiocre.

Belgique. — Un peu moins bonne.

New-York. — Très calme.

Angleterre. — Mauvaise.

France. — Bonne.

Suisse. — Passable.

Allemagne. — Bonne.

Nombre d'organisés et de non organisés

Hollande. — Pas d'inorganisés.

A. N. D. B. — Adhérents fin Juin : 5.849

Betsalel " " (Pas indiqué)

Synd. Chr. " " 55

Belgique. — Quelques centaines de non organisés.

A. D. B. — Adhérents fin Juin : 10.423

Amérique. — New-York. — Organisés 475.

Quelques inorganisés.

Angleterre. — Londres. — Organisés, 30 ; inorganisés 4.

Brighton. — Organisés, 200 ; inorganisés, 20.

France. — St-Claude. — Organisés 515 ; non-organisés (pour toute la région du Jura) 200. Autre syndicat 40.

Felletin. — Organisés 11 ; non organisés 7.

Nemours. — Organisés 32. Pas d'inorganisé.

Taninges " 19. Inorganisés, 3.

Thoiry-St-Génis-Pouilly. — Organisés 44 ; non organisés 12.

Gex. — Organisés 18 ; non organisés 11.

Divonne-les-Bains. — Organisés 19 ; Pas d'inorganisé.

Lyon. — Organisés, 20. Pas d'inorganisé.

Paris. — Organisés, 200. Pas d'inorganisé.

Suisse. — Genève. — Organisés 20 ; inorganisés 20 environ.

Bienne. — Organisés 60 ; Pas d'inorganisés.

Allemagne. — Hanau. — Organisés, 495. Pas d'inorganisé.

Oberstein-Idar. — Organisés 216, inorganisés 120.

Erbach-in-Odenwald. — Organisés, 97.

Cours du chômage pendant le Trimestre

Hollande. — A. N. D. B. — Avril (4 semaines) : 1.309, 1.274, 1.182, 1.165. — Mai (4 semaines) : 1.067, 1.052, 1.018, 1.025. — Juin (5 semaines) : 1.020, 994, 971, 966, 941.

Betsalel. — Avril (4 semaines) : 45, 42, 40, 42. — Mai (4 semaines) : 40, 39, 38, 40. — Juin (5 semaines) : 42, 42, 44, 46, 49.

Syndicat Chrétien. — Avril (4 semaines) : 26, 24, 24, 24. — Mai (4 semaines) : 24, 24, 24, 23. — Juin (5 semaines) : 23, 22, 21, 21, 20.

Belgique. — A. D. B. — Avril (4 semaines) : 185, 170, 150, 150. — Mai (4 semaines) : 150, 130, 125, 130. — Juin (5 semaines) : 125, 145, 150, 140, 145.

Amérique. — New-York. — En moyenne 65 % de chômeurs au cours du trimestre.

Angleterre. — Londres. — Avril (4 semaines) : 7, 9, 9, 9. — Mai (4 semaines) : 11, 11, 11, 13. — Mars (5 semaines) : 9, 9, 10, 8, 8.

France. — Pas de chômage.

Suisse. — Pas de chômage.

Allemagne. — Pas de chômage.

Augmentation et diminution des salaires et tarifs et autres changements s'y rapportant

Hollande. — Pas de changement.

Belgique. — Pas de changement.

New-York. — Pas de changement.

Angleterre. — Pas de changement.

France. — De 12 à 35 % d'augmentation sur le tarif de base, à partir du 1^{er} Mai.

A Paris, 10 % d'augmentation générale.

Suisse. — Augmentation de 5 % à Genève et de 12 % à Bienne sur le tarif de base, à partir du 1^{er} Juin.

Allemagne. — Le salaire est calculé sur la base du florin.

Durée du Travail

Hollande. — 45 heures par semaine.

Belgique. — 44 heures par semaine.

New-York. — 44 heures par semaine.

Angleterre. — 44 heures par semaine.

France. — 48 heures par semaine. 47 heures à Versailles. A St-Claude, depuis plusieurs années, beaucoup d'ateliers ont supprimé le travail à la lumière artificielle, de sorte que l'hiver, la durée du travail ne dépasse pas 36 heures.

Suisse. — 48 heures par semaine.

Allemagne. — Oberstein : 48 heures par semaine.

Apprentis

France. — 6 apprentis.

Allemagne. — Hanau. — La question des apprentis est réglée d'un commun accord avec les employeurs. Ils sont payés suivant le chiffre-indice. Un apprenti par cinq ouvriers.

Oberstein-Idar. — La question des apprentis est réglée par une Commission paritaire.

Erbach. — Il est occupé au total 22 apprentis qui sont payés suivant ce qu'ils produisent.

Réglementation et produit des cotisations par tête et au total

Hollande. — A. N. D. B. — Taux des cotisations :

Jusqu'à un salaire de fl. 11,99 par semaine : 1 florin, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 12 jusqu'à fl. 15,99 : 1 fl. 25, dont 0,50 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 16 jusqu'à fl. 19,99 : 1 fl. 50, dont 0,75 pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 20 jusqu'à fl. 29,99 : 2 fl., dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

A partir de fl. 30 jusqu'à fl. 39,99 : 2 fl. 25, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 40 jusqu'à fl. 59,99 : 2 fl. 50, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage ;

A partir de fl. 60 et au-dessus : 3 florins, dont 1 fl. pour la Caisse de chômage.

Total du trimestre : (chiffres manquants).

Betsalel. — Total du trimestre : fl. 2.519 »

Syndicat Chrétien — fl. 873,45

Belgique. — A. D. B. — Taux hebdomadaire des cotisations :

Les chômeurs et les malades paient une cotisation de 2 francs par semaine.

Jusqu'à un salaire de 100 fr. par semaine, 4 francs de cotisations et 1 fr. en plus pour chaque tranche de salaire de 50 francs.

Total des cotisations perçues durant le trimestre : 767.082 francs.

New-York. — Taux des cotisations. — 1 dollar par semaine et 25 cents pour la Caisse de chômage. Les chômeurs et ceux gagnant moins de 18 dollars par semaine ne paient pas de cotisations.

Total du trimestre : Caisse syndicale : doll. 2.747,20 ; Caisse de chômage : doll. 686,80.

Angleterre. — Londres. — 2 shillings par semaine jusqu'à 5 livres. 3 shillings pour des salaires plus élevés.

Total du trimestre : (pas marqué).

France. — Taux des cotisations : 5 fr. par mois pour ceux travaillant 4 semaines.

3 fr. 75 par mois pour ceux travaillant 3 semaines.

2 fr. 50 par mois pour ceux travaillant 2 semaines et moins.

Total du trimestre : St-Claude : 7.254 fr. 50

Paris. — Cotisation progressive de 1 à 5 fr. par semaine.

Suisse. — 1 fr. par semaine. 0,40 ou 0,80 en sus pour la caisse de maladie.

Allemagne. — Taux des cotisations : Le salaire d'une heure par semaine.

Nombre, genre et organisation des allocations

Hollande. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

Belgique. — Allocations de chômage, de grève, de maladie, de décès et d'accouchement.

New-York. — Allocations de chômage, de grève et de décès.

Angleterre. — En cas de chômage 16 semaines à 15 shillings et 16 à 10 shillings.

France. — Paris. — Allocations de grève, de chômage, de maladie, Sou du soldat.

St-Claude. — Allocations de grève, de maladie, Sou du soldat.

Allemagne. — Allocations de maladie, de grève, de chômage.

Suisse. — Allocations de maladie, de chômage, de grève, de décès. Assistance judiciaire.

Situation de la législation travailliste et son influence sur l'organisation et ses membres

Pas de changement.

Autres objets d'intérêt International

Angleterre. — Les usines de Brighton sont fermées.

France. — Les essais avec la machine à tailler dont il est question dans un rapport précédent, se poursuivent et un certain résultat serait déjà acquis. L'exactitude de ces informations n'a pu être contrôlée.

Allemagne. — Hanau. — Ici, on fait en général du scié. Si Anvers n'augmente pas ses tarifs, on appliquera bientôt chez nous un rabais.

Le Secrétaire International prévoit tous les Centres que les rapports doivent être envoyés en temps utile. A l'avenir, il ne sera plus attendu après les retardataires pour la publication du Rapport Général.

LA LUTTE CONTRE LE SATURNISME

Il faut rendre obligatoire l'examen du sang des ouvriers dans les industries du plomb

Dans le *Paris Médical* du 26 mai dernier, MM. les docteurs Feil et Heim de Balsac ont signalé l'intérêt que présente un diagnostic précoce du saturnisme chez les ouvriers occupés dans les industries du plomb.

Leur conclusion est que, pour instituer un traitement, il ne faut pas attendre que la maladie se soit manifestée par des signes extérieurs; tels que le *liséré saturnin*, ou par des douleurs, telles que la *colique de plomb*.

« C'est avant tout, déclarent-ils, par les moyens de laboratoire (examen du sang, recherche du plomb dans les urines) que l'on peut espérer prévoir et combattre l'intoxication saturne. »

Dans ces conditions, un devoir s'impose au législateur : rendre obligatoire, pour les ouvriers des industries du plomb, l'examen du sang et des urines, à des intervalles déterminés.

C'est une honte qu'il y ait encore tant d'ouvriers victimes du plomb. Il serait criminel de négliger la moindre des précautions pouvant éviter aux travailleurs de payer rançon au saturnisme.

DÉTAIL GROS DIAMANTAIRES

Voulez-vous de la bonne poudre de diamant, éclats, boort ou outils diamantaires achetez chez

Isidore STIJSEL

Fournisseur Général pour Diamantaires
134, Rue du Vanneau, à ANVERS

Achat de déchets de Diamants
Acheteur de fil de cuivre

Rapide expédition pour l'intérieur et l'extérieur

Toutes réparations dans un temps très court

Loupes incomparables, Balances, Pinces
— et Poids métriques contrôlés par l'Etat —

-- Réparations de Balances pour Diamantaires --

Nombreuses Médailles et Diplômes

Imprimerie de la Maison du Peuple

12, Rue de la Poyat, St-CLAUDE (Jura)

Spécialité d'Imprimés commerciaux et Administratifs

LE GÉRANT,
Edmond PONARD.

Imprimerie de la Maison du Peuple. — Saint-Claude